

**Comité préparatoire  
de la Conférence des Parties  
chargée d'examiner le Traité  
sur la non-prolifération  
des armes nucléaires en 2020**

Distr. générale  
8 mai 2017  
Français  
Original : anglais

**Première session**

Vienne, 2-12 mai 2017

**Conférence sur la création au Moyen-Orient  
d'une zone exempte d'armes nucléaires  
et d'autres armes de destruction massive**

**Document de travail présenté par la Fédération  
de Russie**

1. La création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, prévue par la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, reste inscrite à l'ordre du jour du processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et il importe de redoubler d'efforts pour que des progrès soient accomplis dans ce sens.
2. Coauteur de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, la Fédération de Russie y réaffirme son attachement. Nous partons du principe que le mandat défini dans le plan d'action de 2010 reste pour l'essentiel valable et que l'organisation d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive demeure un objectif pertinent, utile et réalisable, dans l'esprit de la résolution de 1995.
3. Une préparation rigoureuse est indispensable pour assurer le succès de cette conférence. L'objectif principal des étapes préparatoires est de parvenir à un accord sur les modalités d'organisation de la conférence, y compris sur les projets de son ordre du jour, de son règlement intérieur et de son document final qui devrait exposer dans les grandes lignes les étapes menant à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Durant les étapes préparatoires et la conférence proprement dite, toutes les décisions de fond devraient être adoptées par consensus.
4. Il serait préférable que tous les États de la région participent aux réunions préparatoires, qui devraient être organisées régulièrement et aussi souvent que cela serait nécessaire. Ces réunions pourraient se tenir soit en Suisse, à Genève ou à Glion, comme lors du précédent cycle d'examen et comme l'ont aimablement proposé les autorités suisses, soit au Caire. Dans ce dernier cas, elles pourraient avoir lieu immédiatement après les séances du comité de hauts responsables de la Ligue des États arabes, afin que les États de la région y soient bien représentés, à un



rang élevé et en nombre suffisant. Il est souhaitable que les participants aux réunions préparatoires aient le rang de directeur de département de leur Ministère des affaires étrangères respectif. La Fédération de Russie organisera volontiers une ou deux réunions à Moscou si les pays de la région manifestent leur intérêt.

5. S'il faut prévoir suffisamment de temps pour préparer la conférence, cette préparation ne saurait durer indéfiniment. Nous devrions nous fixer pour objectif de tenir cette conférence bien avant la tenue de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020.

6. Il faudrait organiser les étapes préparatoires de la manière la plus efficace et la mieux structurée possible. Tout progrès accompli lors des discussions devra être dûment consigné. Il est préférable d'organiser ces étapes selon un programme de travail qui aura fait l'objet d'une concertation.

7. L'ordre du jour de la conférence devrait être établi de manière à susciter une discussion franche, détaillée et ciblée sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Cela étant, dans l'intérêt du consensus, il serait souhaitable de consacrer une séance à plusieurs aspects spécifiques touchant à la sécurité régionale. Ces questions devraient s'inscrire dans le cadre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient et être préalablement approuvées par les États de la région.

8. L'existence d'un facilitateur pourrait être très utile pour assurer le succès des étapes préparatoires et de la conférence proprement dite. Toutefois, il semble que la désignation officielle d'un représentant spécial n'est pas chose aisée. En l'absence d'un facilitateur à ce stade, le Secrétaire général pourrait charger un représentant de l'Organisation des Nations Unies d'exercer les fonctions d'organisation correspondantes. La Fédération de Russie serait prête à coopérer étroitement avec ce représentant.

9. À la lumière des enseignements tirés du précédent cycle d'examen, il faudrait tenir dûment compte des aspects financiers de la préparation et de la tenue de la conférence. Par conséquent, toute aide apportée par des donateurs issus de pays intéressés de la région et d'ailleurs est la bienvenue.

10. Nous proposons d'organiser la première réunion préparatoire dans un avenir proche. Une décision sur la date et le lieu précis pourra être prise, après concertation, dès que possible.